

[Parcoursup.fr](https://parcoursup.fr)

  [@parcoursupinfo](https://www.instagram.com/parcoursupinfo)

 [@parcoursupinfo](https://twitter.com/parcoursupinfo)

   [@etudiantgouv](https://www.instagram.com/etudiantgouv)

Le calendrier 2023 en 3 étapes



Étape 1 :

**Découvrir les formations et
élaborer son projet d'orientation**

> **Le statut de la formation (public/privé)**

> **Le nombre de places** en 2023

> **Le taux d'accès en 2022** = la proportion de candidats qui ont reçu une proposition d'admission en phase principale

Ce taux d'accès est désormais déclinable par type de baccalauréat

> **Des suggestions de formations similaires** pour élargir vos choix

Filtres

Types d'établissement

- Publics (11221)
- Privés sous contrat (3110)
- Privés enseignement supérieur (925)
- Privés hors contrat (1337)

Apprentissage

- Formations en apprentissage (3730)
- Formations hors apprentissage (12863)

Types de formation

- BTS - BTSa - BTSM (8327)
- C.M.I - Coursus Master en Ingénierie (71)

Plus de 10 000 formations dans cette zone géographique.

Trier par **Pertinence**

Public
Université de Franche-Comté - Site de Montbéliard (25)

Licence - Sciences de la vie - Parcours Sciences de la vie et de l'environnement

TAUX D'ACCÈS : 100 %

Voir la formation

Formations similaires +

Public
Lycée Pre De Cordy (Sarlat-la-Canéda -



Pour chaque formation: une fiche de présentation en 6 rubriques

- **Découvrir la formation et ses caractéristiques:** statut de l'établissement, contenus et organisation des enseignements, **frais de scolarité**, journées portes ouvertes...
- **Comprendre les critères d'analyse des candidatures** (résultats scolaires, compétences et savoir-faire, savoir-être, motivation et cohérence du projet, engagements....) avec leur degré d'importance, ainsi que des conseils pour formuler sa candidature
- **Consulter les modalités de candidature.** ex: modalités et calendrier des épreuves écrites/orales prévues par certaines formations sélectives, et les éventuels frais associés
- **Accéder aux chiffres clés de la formation.** ex: résultats de l'admission en 2022 pour vous permettre de mieux anticiper la procédure et les résultats de la phase d'admission.
- **Connaitre les débouchés professionnels et poursuites d'études**
- **Contacteur et échanger avec l'établissement**

- **Dans les formations sélectives (classes prépa, BUT, BTS, écoles, IFSI...)**
 - Admission **sur dossier**.
 - Dans certains cas, en plus ou en lieu et place du dossier: **épreuves écrites et/ou orales**.
(calendrier et modalités indiquées dans la rubrique « consulter les modalités de candidature »)

- **Dans les formations non sélectives (licences, PASS, PPPE)**
 - Un lycéen peut **accéder à la licence de son choix à l'université, dans la limite des capacités d'accueil** : si nombre de vœux reçus supérieur au nombre de places disponibles, la commission d'examen des vœux étudie les dossiers et vérifie leur adéquation avec la formation demandée afin de les classer.
 - L'université peut conditionner l'admission (**réponse « oui-si »**) d'un candidat au suivi d'un dispositif de réussite (remise à niveau, tutorat...) afin de l'aider et de favoriser sa réussite

- **Sur chaque fiche de formation: les coordonnées du référent handicap.** Il est disponible pour répondre aux interrogations des lycéens tout au long de la procédure.
- Le candidat peut **renseigner une fiche de liaison dans son dossier Parcoursup** pour préciser ses besoins. Cette fiche est **facultative** et n'est **pas transmise aux formations** pour l'examen des vœux → Le candidat pourra demander à Parcoursup de la transmettre à la formation qu'il aura choisie pour préparer sa rentrée. Cela permet d'anticiper son arrivée dans le nouvel établissement.
- **A partir du 1^{er} juin, le candidat peut demander le réexamen de son dossier** (via la rubrique « contact » dans Parcoursup) s'il ne trouve pas de formation adaptée à ses besoins spécifiques et que sa situation justifie une inscription dans un établissement situé dans une zone géographique déterminée.

Un lycéen peut demander une césure directement après le bac = possibilité de suspendre temporairement une formation afin d'acquérir une expérience utile pour son projet de formation (partir à l'étranger, réaliser un projet associatif, entrepreneurial etc...)

- > **Durée la césure** : d'un semestre à une année universitaire
- > **Demande de césure à signaler lors de la saisie des vœux sur Parcoursup** (en cochant la case « césure »)
- > **L'établissement prend connaissance de la demande de césure après que le lycéen a accepté définitivement la proposition d'admission** > Le lycéen contacte la formation pour s'y inscrire et savoir comment déposer sa demande de césure
- > **La césure n'est pas accordée de droit** : une lettre de motivation précisant les objectifs et le projet envisagés pour cette césure doit être adressée au président ou directeur de l'établissement
- > **A l'issue de la césure, l'étudiant pourra réintégrer la formation s'il le souhaite sans repasser par Parcoursup**

Le calendrier 2023 en 3 étapes



Etape 2 :

- **S'inscrire**
- **Formuler ses vœux**
- **Finaliser son dossier**

1/Pour créer son dossier

- Une **adresse mail valide**
- **L'INE:** (identifiant national élève) sur les bulletins scolaires

Vous pouvez aussi renseigner votre email et numéro de portable dans le dossier de votre enfant. Vous recevrez:

- les messages et alertes Parcoursup.
- **le rappel des échéances de la part des formations qui organisent des épreuves écrites/orales.**

2/ Ce qu'il faut faire ensuite

- Noter son **numéro de dossier**
- Définir un **mot de passe** et le conserver précieusement

Jusqu'à 10 vœux, et 10 vœux supplémentaires en apprentissage

- Pour des **formations sélectives** (Classes prépa, STS, IUT, écoles, IFSI, IEP...) et **non sélectives**
- **Des vœux qui doivent être motivés** : en quelques lignes, expliquer ce qui motive chacun de ses vœux.
- **Des vœux qui n'ont pas besoin d'être classés**
- **La date de formulation des vœux n'est pas prise en compte** pour l'examen du dossier
- **Des vœux qui ne sont connus que de vous**

Conseil : diversifiez vos vœux et évitez impérativement de n'en formuler qu'un seul

- **Un vœu multiple est un regroupement de plusieurs formations similaires.**
ex: le vœu multiple BTS « Management commercial opérationnel » regroupe toutes les formations de BTS « MCO » à l'échelle nationale.
- Un vœu multiple compte pour **un vœu parmi les 10 vœux possibles.**
- Un vœu multiple est composé de **sous-vœux** qui correspondent chacun à un établissement différent.

Les formations dont le nombre de sous-vœux est limité à 10 par vœu, dans la limite de 20 sous-vœux au total :

- > **Les BTS et les BUT** regroupés par spécialité à l'échelle nationale
- > **Les DN MADE** regroupés par mention à l'échelle nationale
- > **Les DCG** (diplôme de comptabilité et de gestion) regroupés à l'échelle nationale
- > **Les classes prépas** regroupées par voie à l'échelle nationale
- > **Les EFTS** (Etabl. de Formation en Travail Social) regroupés par diplôme d'État à l'échelle nationale
- > **Les DNA** (diplôme national d'art) regroupés par mention à l'échelle nationale

Ex: Un lycéen demande un BTS « Métiers de la chimie » dans 7 lycées:

- 1 vœu (= le BTS) sur les 10 vœux possibles
- 7 sous-vœux (= les lycées) décomptés des 20 sous-vœux autorisés

- > **Les IFSI et les instituts d'orthophonie, orthoptie et audioprothèse** regroupés à l'échelle territoriale.
Limitation de 5 vœux multiples maximum par filière
- **Les écoles d'ingénieurs et de commerce/management** regroupées en réseau et qui recrutent sur concours commun
- **Le réseau des Sciences Po / IEP Paris**
- **Les parcours spécifiques accès santé (PASS) en Ile de France** regroupés à l'échelle régionale
- > **Le concours commun des écoles vétérinaires**

Ex: Le regroupement d'instituts de formation en soins infirmiers (IFSI) de l'Université de Rennes propose 7 instituts. Un lycéen demande 4 instituts au sein de ce regroupement :

- 1 vœu (le regroupement d'IFSI) , sur les 10 vœux possibles
- 4 sous-vœux (les instituts), qui ne sont pas décomptés.

- **Jusqu'à 10 vœux en apprentissage**, en plus des 10 autres vœux autorisés
- **Pas de date limite** pour formuler les vœux en apprentissage (pour la majorité des formations en apprentissage)
- Une rubrique spécifique dans votre dossier pour vos vœux en apprentissage

- **Pour les formations sélectives (BTS, BUT, IFSI, écoles...)**

> **Pas de secteur géographique.**

Les lycéens peuvent faire des vœux pour les formations qui les intéressent où qu'elles soient, dans leur académie ou en dehors.

- **Pour les formations non sélectives (licences, PPPE, PASS)**

> Si la licence, le PPPE ou le PASS est très demandé: **Priorité au secteur géographique (= généralement l'académie)**: un pourcentage maximum de candidats résidant en dehors du secteur géographique est fixé par le recteur.

> L'appartenance ou non au secteur est affichée aux candidats. Les pourcentages fixés par les recteurs seront affichés sur Parcoursup avant le début de la phase d'admission.

Date limite pour formuler vos vœux

> Jeudi 9 mars 2023

(23h59 heure de Paris)



Février



Mars



Avril



Mai

- **Compléter son dossier:**
 - > projet de formation motivé pour chaque vœu
 - > rubrique « préférence et autres projets »
 - > pièces complémentaires demandées par certaines formations
 - > rubrique « activités et centres d'intérêt » (facultative)

- **Confirmer chacun de ses vœux**

**Un vœu non confirmé avant le 6 avril (23h59)
ne sera pas examiné par la formation**

Obligatoire pour chaque vœu

- **Faire connaître sa motivation, sa connaissance, sa compréhension de la formation, et son intérêt pour celle-ci**
- **Personnalisé**
- **Limité à 1500 caractères**
- **Une aide à la rédaction est jointe au dossier.**

A noter : pour les candidatures en IFSI, la motivation des candidats constitue un aspect très important pour les responsables d'IFSI. Dans votre dossier, les IFSI ont indiqué ce qui est attendu et vous avez davantage d'espace pour expliciter votre compréhension de la formation, du métier et votre intérêt pour cette candidature

Obligatoire

Le candidat indique :

- **Ses préférences** parmi les vœux formulés ou pour un domaine particulier.
- S'il souhaite **candidater dans des formations hors Parcoursup**, ou s'il a des projets professionnels ou personnels, en dehors de la plateforme.

Ces informations sont confidentielles et ne sont pas transmises aux formations. Elles permettent simplement de mieux suivre les candidats durant la procédure et de mieux analyser leurs motivations et besoins.

Facultative

- **Informations non liées à sa scolarité et que le candidat souhaite porter à la connaissance des formations** (ex : activités extra-scolaires, stages / job, pratiques culturelles ou sportives...)
- Un espace pour **faire connaître ses engagements** : vie lycéenne, engagement associatif, service civique ou SNU, cordées de la réussite, etc...

Un atout pour se démarquer, parler davantage de soi et mettre en avant des qualités, des compétences ou des expériences qui ne transparaissent pas dans les bulletins scolaires

Obligatoire pour les candidats en licence de droit ou de sciences

➤ 1/ Questionnaire en ligne sur le site [Terminales2022-2023.fr](https://terminales2022-2023.fr)

- Accessible à partir des fiches de formations concernées ;
- Pour avoir un aperçu des connaissances et des compétences à mobiliser dans la formation demandée ;
- Les résultats n'appartiennent qu'au candidat : **pas de transmission aux universités.**

➤ 2/ Attestation de passation

- A télécharger et à joindre à son dossier Parcoursup avant le 6 avril 23h59.

Les bulletins scolaires et notes du baccalauréat

> **Année de première:**

- > bulletins scolaires
- > notes des épreuves anticipées de français
- > notes obtenues au titre du contrôle continu du baccalauréat

> **Année de terminale:**

- > bulletins scolaires du 1^{er} et 2^e trimestre, ou du 1^{er} semestre
- > notes des épreuves terminales des deux enseignements de spécialité

A noter : vous ne pouvez pas confirmer vos vœux tant que votre bulletin scolaire du 2^e trimestre (ou 1^{er} semestre) n'est pas remonté dans votre dossier.

La fiche avenir

- notes : moyennes de terminale, appréciation des professeurs par discipline, positionnement dans la classe/dans le groupe
- appréciations du professeur principal sur des compétences transversales
- avis du chef d'établissement sur la capacité à réussir, pour chaque vœu
- consultable par le lycéen dans son dossier **à partir du 1er juin 2023**

- > **le projet de formation motivé**
- > **les pièces complémentaires**
demandées par certaines formations
- > **la rubrique « Activités et centres d'intérêt »**, si elle a été remplie
- > **la fiche Avenir** renseignée par le lycée
- > **Des informations sur votre parcours spécifique** (sections européennes, internationales ou bi-bac) ou **vos participations aux cordées de la réussite** (seulement si vous le souhaitez)

- **Les bulletins scolaires et notes du baccalauréat :**
 - **Année de première :**
 - bulletins scolaires
 - notes des épreuves anticipées de français et celles au titre du contrôle continu du baccalauréat
 - **Année de terminale :**
 - bulletins scolaires des 1er et 2e trimestres
 - notes des épreuves terminales des deux enseignements de spécialité

- Un dispositif expérimental **au service des bacheliers professionnels pour améliorer leur accès en STS**, filière d'enseignement supérieur dans lesquelles ils réussissent le mieux
- Pour les élèves concernés par ce dispositif et qui demandent un BTS, **le conseil de classe se prononce sur chaque spécialité de BTS demandée : l'avis favorable qui peut être attribué doit tenir compte** du profil de l'élève et des attendus de la formation d'accueil visée
- Lorsque le conseil de classe donne un avis favorable sur l'orientation du candidat, **le chef d'établissement indique dans la fiche Avenir que la capacité de l'élève à réussir est « très satisfaisante ».**

Date limite pour compléter votre dossier et confirmer vos vœux

> Jeudi 6 avril 2023

(23h59 heure de Paris)



Mars



Avril



Mai



Juin

L'analyse des candidatures par les formations

Rappel : Parcoursup ne décide pas de votre affectation

➤ **Aucun algorithme de Parcoursup ne fait l'analyse de votre candidature:**

Ce sont les enseignants de la formation qui analysent votre candidature dans le cadre d'une commission d'examen des vœux (ou jury). Cette commission définit les modalités et les critères d'analyse des candidatures renseignés sur cette fiche.

Parcoursup n'analyse aucune candidature. Avec Parcoursup, il n'y a pas de tirage au sort.

➤ **Aucun algorithme de Parcoursup ne décide de votre affectation:**

Après analyse des candidatures, les formations transmettent un classement qui sert de base aux propositions d'admission formulées via Parcoursup aux candidats à partir du 1^{er} juin.

Chaque candidat choisit en fonction des propositions d'admission qu'il reçoit, à partir du 1^{er} juin. **Parcoursup garantit à chaque candidat la liberté de choix, la possibilité de garder des vœux pour lesquels il est en liste d'attente et d'avoir le dernier mot.**

Un appui aux lycéens boursiers

- > **Une priorité accordée aux lycéens boursiers** dans chaque formation, y compris les plus sélectives
- **Une aide financière de 500 euros aux lycéens boursiers** qui s'inscrivent dans une formation située en dehors de leur académie de résidence

Une prise en compte de la participation aux cordées de la réussite

- **Les formations prenant en compte la participation aux cordées de la réussite le signalent** sur la fiche de présentation de la formation (rubrique « comprendre les critères d'analyse des candidatures »)
- > L'information sur la **participation aux cordées de la réussite** est remontée par les proviseurs
- > **Le lycéen décide** s'il souhaite que cette information soit portée à la connaissance des formations

Des places prioritisées pour les lycéens pro. et techno. dans les formations dans lesquelles ils réussissent le mieux

- > Un nombre de **places en BTS** est **priorisé pour les bacheliers professionnels**
- > Un nombre de **places en BUT** est **priorisé pour les bacheliers technologiques**

Le calendrier 2023 en 3 étapes

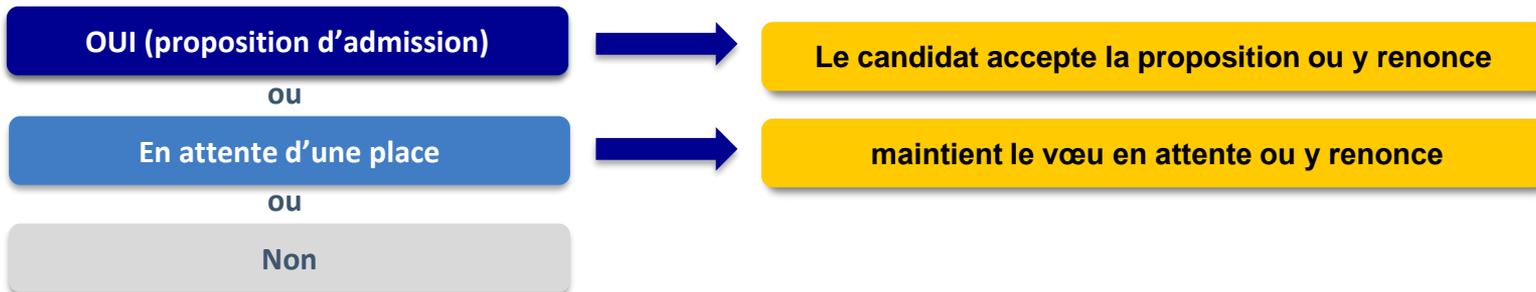


Etape 3:

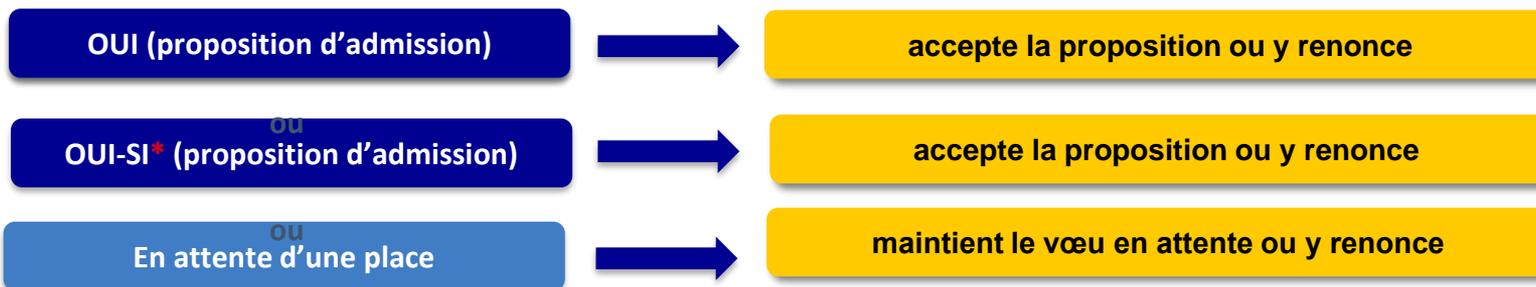
**Consulter les réponses des formations
et faire ses choix**

- > Avant le démarrage de la phase de la phase d'admission, repenser à ses vœux, à ceux qui intéressent vraiment, car **il faudra faire un choix**.
- > Les candidats consultent les **réponses des formations le 1^{er} juin**.
- > **Propositions d'admission reçues au fur et à mesure**: chaque fois qu'un candidat fait un choix entre plusieurs propositions, il libère des places qui sont immédiatement proposées à d'autres candidats en liste d'attente.
- > **Obligatoirement répondre** à chaque proposition d'admission reçue **avant la date limite** indiquée dans son dossier. En l'absence de réponse, la proposition est retirée.
- > Parcoursup permet aux candidats de changer d'avis au fur et à mesure des propositions reçues: on peut **conserver des vœux en attente**.
- > **Possibilité de suivre la situation qui évolue en fonction des places libérées**. Des indicateurs seront disponibles pour chaque vœu.

> Formation sélective (BTS, BUT, classe prépa, IFSI, écoles, ...)



> Formation non sélective



* Oui-si : le candidat est accepté à condition de suivre un parcours de réussite (remise à niveau, tutorat..)

L'exemple de Camille, qui formule des vœux en formations sélectives et non sélectives

BTS Assistance technique d'ingénieur

Lycée A

Lycée B

Lycée C

Lycée D

Lycée E

BTS Conception de produits industriels

Lycée A

Lycée B

Lycée C

Lycée D

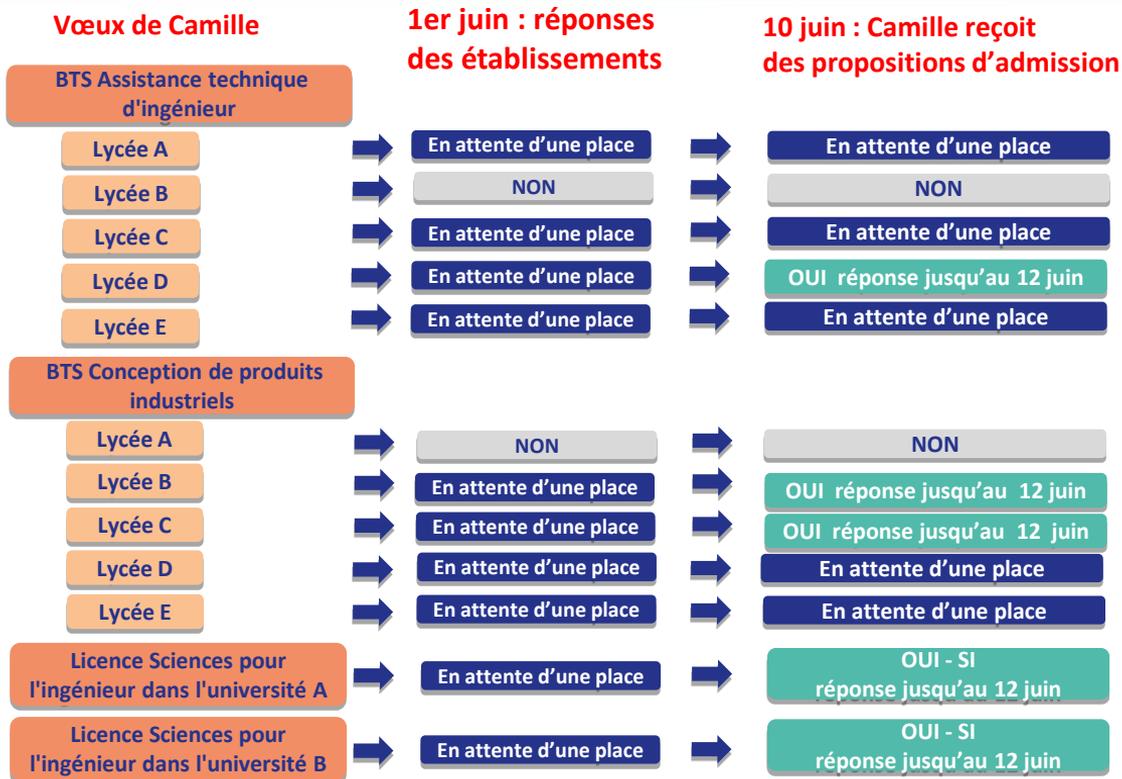
Lycée E

Licence Sciences pour l'ingénieur dans l'université A

Licence Sciences pour l'ingénieur dans l'université B

Camille formule :

- un vœu multiple national pour le BTS spécialité Assistance technique d'ingénieur dans 5 lycées (soit 5 sous-vœux)
 - un vœu multiple national pour le BTS spécialité Conception de produits industriels dans 5 lycées (soit 5 sous-vœux)
 - deux vœux pour une licence de Sciences pour l'ingénieur dans deux universités différentes
- Soit un total de 4 vœux et 10 sous-vœux.



Le 1er juin:
Camille n'a pas de proposition d'admission à l'ouverture de l'affichage des propositions.

Le 10 juin:
Elle reçoit 3 propositions d'admission en BTS et 2 propositions pour la licence.

Elle hésite et ne répond pas immédiatement

Vœux de Camille

BTS Assistance technique d'ingénieur

Lycée A

Lycée B

Lycée C

Lycée D

Lycée E

BTS Conception de produits industriels

Lycée A

Lycée B

Lycée C

Lycée D

Lycée E

Licence Sciences pour l'ingénieur dans l'université A

Licence Sciences pour l'ingénieur dans l'université B

Etat des vœux de Camille et nouvelle proposition le 12 juin

En attente d'une place

NON

En attente d'une place

OUI réponse jusqu'au 12 juin

En attente d'une place

NON

OUI réponse jusqu'au 12 juin

OUI réponse jusqu'au 12 juin

OUI réponse jusqu'au 14 juin

En attente d'une place

OUI réponse jusqu'au 12 juin

OUI réponse jusqu'au 12 juin

12 juin : réponses de Camille

Renonce

Renonce

Renonce

Renonce

Renonce

Renonce

Accepte

Maintient

Renonce

Renonce

Le 12 juin :

Proposition d'admission du lycée D, qu'elle **accepte** immédiatement.

En acceptant cette proposition, elle **renonce aux autres propositions** d'admission en BTS et en licence.

Elle indique qu'elle **maintient un vœu en attente** pour le BTS Conception de produits industriels au lycée E.

Elle ne fait rien pour les autres vœux en attente : elle y renonce donc de fait et ils sont supprimés

**Etat des vœux et des réponses
de Camille le 12 juin**



**7 juillet :
réponse définitive
de Camille**

Le 12 juin : Camille a accepté la proposition d'admission du lycée D et elle a décidé de maintenir son vœu en attente pour le lycée E qu'elle préférerait.

Le 7 juillet : la situation de Camille n'a pas évolué. Elle indique qu'elle renonce à son vœu en attente pour le BTS « Conception de produits industriels" au lycée E. **Elle va s'inscrire dans ce BTS , mais au lycée D.**

➤ **Une seule proposition d'admission et des vœux en attente**

- **Accepter la proposition** (ou y renoncer).
- Ensuite **indiquer le(s) vœu(x) en attente qu'on souhaite conserver** (cette possibilité existe jusqu'au moment de l'archivage des vœux en attente)
- Si on accepte définitivement la proposition, cela signifie qu'on renonce à tous ses autres vœux. On consulte alors les **modalités d'inscription administrative** de la formation acceptée.

➤ **Plusieurs propositions d'admission et des vœux en attente**

- On ne peut accepter **qu'une seule proposition à la fois**. En faisant un choix entre plusieurs propositions, on libère des places pour d'autres candidats en attente.
- Ensuite indiquer le(s) vœu(x) en attente qu'on souhaite conserver
- Si on accepte définitivement une proposition, cela signifie qu'on renonce aux autres vœux. On consulte alors les **modalités d'inscription administrative** de la formation acceptée.

A partir du 1^{er} juin: répondre aux propositions d'admission

➤ Seulement des réponses en attente

- **Des indicateurs** dans son dossier pour chaque vœu en attente, qui aident à **suivre sa situation** (qui évolue jusqu'au 13 juillet 2023 en fonction des places libérées par d'autres candidats) .

> Seulement des réponses négatives (dans le cas où on n'a formulé des vœux que pour des formations sélective).

- Dès le 15 juin : Ouverture de **phase complémentaire**: possibilité de formuler **jusqu'à 10 nouveaux vœux** dans des formations disposant de places disponibles.
- A partir du 1^{er} juillet : solliciter depuis son dossier **l'accompagnement de la Commission d'Accès à l'Enseignement Supérieur (CAES)** de son académie : elle étudie le dossier et aide à trouver une formation au plus près du projet en fonction des places disponibles.

- Après avoir accepté définitivement une proposition d'admission
 - Après les résultats au baccalauréat
 - Directement auprès de l'établissement choisi (pas sur Parcoursup).
-
- **Les modalités d'inscription sont propres à chaque établissement:**
 - Consulter les modalités d'inscription indiquées dans le dossier candidat sur Parcoursup.
 - **Respecter la date limite indiquée**

- **Le numéro vert (à partir du 18 janvier 2023) : 0 800 400 070**
- **La messagerie contact** depuis le dossier Parcoursup

- **A consulter: le Guide CROUS de l'étudiant, sur Eduscol Parcoursup**

- Se connecter à **messervices.etudiants.gouv.fr** , onglet « demande de Dossier Social Etudiant »

-

- Date limite: **15 mai**

- Demande de **bourse**

- Demande de **logement**

- Et pour les boursiers 2022-2023 qui ont accepté sur Parcoursup une formation dans une autre académie: **demande d'aide à la mobilité**